

Le tiroir aux kyrielles

Autor(en): **Mérine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 21

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A l'entour du bassin, alignant bien leurs formes,
Elles vont boire, boire à rasades énormes,
Tandis que le valet de ferme les attend.

Puis, joyeuses d'eau claire et de campagne bleue,
Elles font une ou deux gambades, agitant
Le goupillon dansant et poilu de leur queue.

Pierre ALIN.

PU PA MOUJA A TO

(Patois de la Gruyère)

Dèmandàdè-vè à ouna grahyàja l'ádzo ke l'y
a, vo j-ithè chur dè ly fère atrapà la krèta rodze,
chuto che chè frätzè dza on bokon è ke n'òchè
pà onko tròvâ à chè dèbitâ. Tiè voli-vo ! on è
pâ tofâ cha ya meryâ dè fou !

Chon pâ kemin Dzâte dou krato, on viljo
dzouno ke ly a totèvi j-ou dèguigni lè fèmalè.

On dzoa ly dèmando :

— Vouèro i-vo dè j-an, Dzâte ?

— Ebin, ly è du chuchanta à cheptanta, chè
pâ bin dou chur.

— Kemin ! vo chèdè pâ pî l'ádzo ke vo j-è ?

— Mafî na, pu pâ moujà à to : i konto bin mè
dzenilyè, me n'erdzin, mè konelè, pèchke n'in
pu pèdre è mimamin poran m'in prendre ; ma po
lè j-an ke ly-è, n'è pâ fôta dè mè fère dou po-
chyin, gnou lè mè vou roubâ.

CYPRIEN RUFFIEUX

(Ouna fourdèra dè j-èlyudzo).

Ancienne ordonnance contre les accapareurs.

Nous Charles Emmanuel de Watteville, Baron
de Belpp, Bailli de Vevey.

A vous Messieurs les Bannerets, Comman-
deurs, Syndics et Nobles conseils de ce Bailliage,
salut.

Etant informé de toute part qu'il se trouve
dans ce Bailliage et la Paroisse de Corsier, un
grand nombre Monopoleurs, de personnes viles
et avides de gain qui au grand détriment de
tous les habitants de ce lieu, et au mépris de
diverses ordonnances souveraines s'accaparent
et font accaparer, tant dans la ville sur les mar-
chés, que dans les villages et campagnes toutes
espèces de denrées, pour ensuite les exporter
clandestinement dans l'étranger à la faveur du
sac.

C'est pourquoi en rafraîchissement des diver-
ses ordonnances et pour éviter la disette totale
du comestible dont nous sommes menacés, et
maintenir à un chacun les objets dont il a jour-
nellement besoin, nous défendons très sérieu-
sement, pour le Valais, la Savoie et Genève,
l'exportation de toute espèce de grain, farine,
pain, beurre, denrées, légumes, jardinage et
autres comestibles de première nécessité, sous
peine aux personnes qui seraient assez auda-
cieuses d'oser contrevenir à cette ordonnance
de confiscation et châtement corporel, lesquels
châtiments s'étendront même sur les personnes
qui vendront des denrées pour les sus dits lieux,
ou qui indirectement pourraient en favoriser
l'exportation, comme cela n'est que trop arrivé.

Et pour tant mieux arrêter ces abus nuisibles
et punissables, il est défendu à tout Barquier,
Battelier ou Navigateurs quelconques, de char-
ger aucun des prédis objets comestibles, pour
les sortir du Bailliage, non plus qu'aucune mar-
chandise, foin, paille, flat, litière, fumier et bois,
que dans le port de Vevey et de Villeneuve, que
tous les bateliers et navigateurs qui chargeront
dans ces ports devront le faire de matin, de
jour, pour partir en hiver à deux heures après-
midi, et en été à quatre heures selon les règle-
ments, pour suivre immédiatement après leur
route, sans aller se stationner ça et là aux envi-
rons de la ville, comme cela n'est que trop en
usage. Et une heure avant ce départ ils auront
soin d'en prévenir M. le Commis des Péages de
l'endroit, où se fait le chargement, afin qu'il
puisse se rendre sur les barques et bateaux,

pour y faire telle visite et confrontation avec le
livre des Halles qu'il croira convenable afin de
s'assurer si parmi les objets du chargement, il
n'y a rien contre les dites ordonnances, si le
tout a été bien fidèlement accusé et inscrit,
avec le poids sur le livre des Halles, puisqu'absolu-
ment rien ne doit se charger avant cette indi-
cation et inscription selon qu'il est prescrit ; et
rien ne devra être entonné ou emballé que
devant les Halles quant à ce qui n'est pas mar-
chandises de Boutique. Finalement nous vou-
lons bien charitablement prévenir un chacun
pour se garantir de malheur que nous avons
établi un nombre suffisant de Gardes secrètes
dans tous les lieux du Bailliage pour veiller à
l'observation de tout ce que devant, enjoignant
à tous les Publics d'avoir l'œil à son exécution
et de nous rapporter les contrevenants sans
exception de personne.

Donné au Château de Vevey, le 6 décembre
1793.

SECRETARIE BAILLIVALE.

(Communiqué par P. Hz.)

LIBERTÉ ET CHARITÉ

Les vers suivants furent composés en 1875,
par M. Myrteu, pour le banquet annuel de la
Société suisse de secours mutuels, à Paris. Après
leur lecture, une quête fut faite dans l'assistance
en faveur des malheureux.

Le rôle de la Suisse dans le monde, rôle auquel
elle ne faillit pas dans le terrible temps que
nous vivons, est défini de façon très heureuse
dans ces quelques strophes.

Quand trois patriotes dans l'ombre
Prêtaient le serment du Grütli,
Jusqu'en son revoir le plus sombre
La Suisse entière a tressailli.
Aujourd'hui, Messieurs et Mesdames,
Au nom de la fraternité,
Une autre voix parle à nos âmes :
C'est celle de la Charité.

Elle nous dit : le pauvre souffre ;
Tendez-lui le cœur et la main ;
La misère est un vaste gouffre
Où vous pouvez tomber demain,
Sur la terre, entre tous les hommes,
Dieu veut la solidarité.
Enfants d'un sol libre, nous sommes
Adeptes de la Charité.

C'est elle dont le vol s'arrête
Où frémissent des malheureux ;
A les consoler, toujours prête,
Elle étend ses ailes sur eux.
Son appel à la bienfaisance,
Dans cette enceinte est écouté,
Et notre aumône à la souffrance
Secourra la Charité.

Guillaume Tell lançant sa flèche
Sans toucher le front de son fils,
D'un vil tyran à l'âme sèche
Relevait les cruels défis,
Que notre cœur, fier de ta gloire,
Digue archer de la Liberté
Garde, à côté de ta mémoire,
Une place à la Charité.

LE TIROIR AUX KYRIELLES

Notre collaborateur Mérine nous demande de
rouvrir, un moment, le tiroir aux kyrielles, pour y
glisser sa petite contribution. Nous aurions mau-
vaise grâce à ne pas céder à ce désir, bien naturel,
d'un ancien et fidèle ami.

Toutes les tentatives faites pour conserver
nos vieilles traditions doivent être encouragées
et le *Conteur Vaudois*, pour lequel « rien de ce
qui est vaudois ne saurait être étranger » doit se
faire une obligation d'enregistrer les manifesta-
tions de notre vie nationale présentes, et passées
surtout : légendes, coutumes civiles, militaires,
religieuses, chants et chansons, productions
artistiques diverses.

C'est à ce titre que le *Conteur* a ouvert, il y a
quelques temps, sa petite enquête sur les kyriel-
les enfantines et formules d'élimination.

Le bulletin mensuel de la *Société suisse des
traditions populaires* en a publié un certain
nombre. Voici quelques-unes de ces formules,
tirées du susdit *Bulletin* et que le *Conteur* n'a
pas encore citées, ou qui sont des variantes de
celles qu'il a données.

Pou, pou, ragoton
Trai tzaon san bon
Po porta à madame la Balisa
Qui dira calin, cala
Belle fille va niter (*sic*) nita ? (c'est-à-dire
[va te cacher])

Combien faut-il de clous pour ferrer un cheval ?
Il en faut un (deux, trois, etc.)

Un loup passant par un désert
Ayant le trou du... ouvert
Fit trois gros...
Pour qui ? Pour toi !

A la patta, à la ratta frou !

Une belle pomme rouge
Portée de Rome à Carrouge
Dans un beau panier d'argent
Par Saint Pierre et par Saint Jean

Ugni, uigno
De pi de po
Le ka, le ba (ou la *caravane*)
La Saint Savanne
Caribatine
Je te casse l'échine
Trognon de chou
Je te casse le cou

Amsterdam
Pic et pic et ramm
Rastokat, onze !

In tin tau
Capenelle nau
Isabelle
Poupenelle
Pin, pin, pomme d'or
La plus belle en est dehors

Les formules suivantes nous ont été obligeam-
ment communiquées par quelques dames de
Moudon, elles y ont joint quelques *rengaines*
pour rondes enfantines que le *Conteur* publiera
plus tard.

Uni, unelle
Ma tante Michelle
Des rav's, des choux,
Des figues nouvelles,
Des raisins doux
Pour qui ? Pour vous !

Brenique, brenoque
Du pain dans ma poche
Du beurre dessus
N'en parlons plus,
Cocu !

J'ai fait faire un cabinet
Pour mon père et pour ma mère
Et pour moi

Sors du bois

Une pomme de laine
Qui file la laine
Du fin coton
Compère, commère. Benon

La patte à la ratte a flou
1-2-3 niou !

Une boule roule dans les cieus bleus

Une boule de riz de ramm mastramm
Carioum mastroum boucle de rome

Zig, zag, zug

Patraté les foutres 1-2-3 nouxe !

Kognons, rognons
La queue du cochon
1-2-3-4-5-6-7-8-9 bœuf !

Bek et bek et bouchtek
a-r-our!

Lorsque les enfants se servent de cette formule, ils se mettent en cercle, les bras tendus au centre du cercle la main fermée. En disant bek ils se frappent le front du point droit, l'un d'eux en disant *a-r-our* désigne des personnes et celle sur qui tombe le mot *our* est « dehors » c'est-à-dire qu'elle est éliminée ou désignée pour le rôle qu'elle doit jouer dans le jeu.

Une variante d'une des formules citées par le *Conteur* dit :

Trois p'tits pots qui bouillaient
L'un de ces pots dit à ce pot
D'ôter ce pot de vers ce pot
Toucher ce pot
Ce petit pot se casserait

A propos de la formule déjà publiée ici : Enik, Benik, top, te... etc, le regretté Samuel Bieler disait dans la *Chronique agricole de 1894* (n° 10) : « Il y a quarante et quelques années, notre » savant archéologue vaudois, Frédéric Troyon, » nous racontait avec émotion comment, pen- » dant un voyage en Suède, il avait entendu » réciter par des enfants, la même formule que » les enfants de Lausanne et du canton de Vaud » employaient dans leurs jeux.

» Troyon s'enquit de la signification de ces » phrases cabalistiques, mais les gens du vil- » lage suédois n'en savaient pas plus que les » campagnards de chez nous. Remontant de » docteurs en docteurs, il finit par apprendre » que *Enik, benik* était du suédois antique, du » scandinave dont on lui donna l'interprétation » suivante :

Enik benik	Top te
<i>D'accord ou non d'accord</i>	<i>Fais un tour (pirouette)</i>
Triff traff	Kom me Akdebro
<i>Arrive, trolle viens avec moi vite attention</i>	
Sink nô	Tin fan toussé
<i>Arrête donc</i>	<i>Ton diable (génie) t'appelle</i>
	House
	<i>Va à la maison (va t'en)</i>

L'origine de cette kyrielle est donc bien ancienne, est-elle, dit S. Bieler, un anneau de plus à la chaîne qui relie l'origine d'une partie de nos populations de la Suisse occidentale, aux rives de la mer Baltique ?

Cette kyrielle s'entend ou plutôt s'entendait plus au moins dénaturée dans le canton de Vaud, dans le Jura Neuchâtelois ; dans la vallée du Rhône, on l'a signalée à Bulle et à Fribourg mais fortement transformée.

A Bâle, Zurich, Berne et Oberland, l'on dit : *Enige benige, toppettes truffel, troffel, trummer mehr, Acherbrod, Sünder pfanne, Dosse auf stoss* M. le Prof. Horner de Fribourg a trouvé la connaissance de cette formule chez des jeunes gens des Grisons, de Truns et de Coire et chez d'autres jeunes gens venant de Moscou et d'Odessa !

L'amprô est très usité à Genève, on en a tiré le verbe *amprôger*. Tout Genevois sait d'enfance son *amprô*, et l'on prétend que c'est un moyen de reconnaissance hors du Pays natal. Voici cet *amprô* tiré du glossaire genevois de Humbert :

Amprô-Giraud-Carin-Careau-Dupuis-Simon-Carcaille-Briffon-Piron-Labordon-Tan-té-feuille-meuille-tan-té-clou. MÉRINE

Erreur ne fait pas compte. — M. le professeur Sensine nous fait remarquer que les vers sur les parfums, cités dans la jolie page de Victor Tissot, sur les *Rues parfumées, à Hambourg*, que nous avons reproduite samedi, ne sont pas d'Arthur Rimbaud, mais de Baudelaire. La pièce d'où ils sont extraits a pour titre : « Correspondance » et se trouve dans *Les fleurs du mal*.

ON REMIDO D'ATTAQUÈ

Lo mællio à Djan-Pierro étai bin tant plliein de vermena qu'on arai pas été fotu de l'ai mettrè lo tiu d'n'épiga à n'a plliicesan-na.

On vesin dese à Djan-Pierro :

— Tè fau allâ tsi Francillon po queri dâi gros taillein po lo tondrè ; lài faut raclliâ lo pâi tanqu'à la pé, et on l'eimbardouffliera de pétrole, et sarai bin lo diablillo se clia vermena ne fot pas lo camp.

Djan-Pierro se dinse.

Quand lo pâi fut razâ, lavirant bin lo mællio avoué lo pétrole ; mà clia vermena n'âme pas tant cé liquido, à cein que paret, cà d'on petit momeint l'orolhie gautse dâo mællio ein tut tota pllieina, que cein resseimbliâvè à na frou-mellhire.

— T'écrasâ-te pas ! desâi lo volet ; veni vâi vouâti, noutron maitrè :

— Eh ! bin, vaïsse z'eïn onna bouna gotta de-deïn...

— Là ! vouaïque !... Mâ !... Euh ! bourtiâ de bitè ! cein ne l'ai fâ pas mé qué de cratchi dessus.

— Eh ! bin, lài fau fotrè lo fû, mà finameint deïn l'orolhie, et ne vaïrein bin cein.

Lo vôleit preind onna motzetta deïn sa catsetta de gilet, lâivè lo dzênâo, la frotte su sa cousse et la bete deïn l'orolhie.

Adon vo z'arâi falliu ceïn vairè. Cliaïu taborniaux cudhivant que la vermena de l'orolhiè bourlèrâi tota soletta, mà pas petout lài urant betâ la motzetta que lo mællio prâi fû. Ye commence à brouilli et à fèrè dâi dzevatâies que son licou sè trossâ. Peinsâ-vo vâi, cliaïa pourra bita, se le devessâi souffri ! Pè bounhe que la porta de la remisa io l'avant atatsi frè âoverta ; ye fot lo camp tot allumâ et ye baille 'na chetta dâo diablillo deïn lo veladzo. Dou dzo ye fasâi dâi chô pè la campagne, que lè petits passavant lè gros, et n'est qué lo leindèman que purant lo rappertsi avoué on lacet, ka Djan-Pierro et son vôleit lài avant bin tant fè mau, que rein qué de vairè on'homme ceïn lài baillivè pouairè ; l'arâi mi amâ avâi duè lottè de vermena pè lo coo. Et ne faut pas ftrè trào èbahi se cé pourro mællio avâi tant couson de retornâ à l'hotò. **

LES VIEILLES CHANSONS DE 1792

Ronde. Air « *Adieu donc, Dame Française* ».

Chanter est un bon présage,
Chantons donc tous ce refrain.
Vertus, amitié, courage,
Signalent le citoyen.
Ce sont les titres du sage
Et ceux de l'homme de bien.

Jadis sur des vieilles vitres
Un noble fondait ses droits.
Un caillou cassa les titres,
Voilà le noble aux abois ;
Aussi sur de vieilles vitres
Pourquoi donc fonder ses droits ?

Un comte avait sa noblesse
Bien roulée en parchemin ;
Un maudit rat, pièce à pièce,
A rongé tout le vélin.
Pourquoi diable sa noblesse
Est-elle de parchemin ?

Nos droits sont dans la nature,
La raison les recouvre.
Ils ne craignent pas l'injure
D'un coup de vent ni d'un rat.
Mais aussi c'est la nature
Qui dans nos cours les grava.

Je connais une patronne
Qui se nomme liberté ;
A ses élus elle donne
Force, gloire, sûreté.
Voilà, voilà la patronne
Dont mon cœur est enchanté.

J'ai juré de mourir libre,
Et je tiendrai mon serment ;
Que le Pape, au bord du Tibre,

Lance son foudre impuissant ;
J'ai juré de mourir libre,
Et je tiendrai mon serment.

ENFANTINES

— Lucienne, disait une maman à sa fille, si j'étais une petite fille comme toi, je ramasserais ces brins de papier épars sur le parquet.

— Ah ! maman, avoue que tu es bien contente de n'être pas une petite fille, répondit la jeune espiègle.

* * *

Le père (regardant le carnet de notes de son fils) : Mais, tes notes sont toujours plus mauvaises.

— Oui papa, il faut que tu dises un mot au maître ; autrement je ne sais pas où il s'arrêtera.

* * *

— Tu sais, Jaques, que je t'ai défendu d'aller jouer avec Léon qui est un petit garçon mal élevé.

— Alors, maman, Léon peut venir jouer auprès de moi puisque je suis un enfant bien élevé ?

* * *

— Mon Dieu !... mon enfant... que t'est-il arrivé ?... Tes vêtements sont pleins de trous !...

— Je vais te dire, maman. Nous avons joué au marchand, et c'est moi qui faisais le fromage de Gruyère.

UNE PINCÉE DE RECETTES

Vinaigre de toilette. — Voici la composition d'un excellent *vinaigre de toilette*.

Eau de cologne	940 grammes.
Teintures de benjoin	10 »
Vinaigre fort	50 »

* * *

Fourmis. — Voici un moyen bien simple de se débarrasser des fourmis : Mettez dans l'endroit infecté par ces insectes, du marc de café sur une assiette ; le lendemain, les fourmis auront toutes disparu.

* * *

Boissons froides. — Voici les chaleurs et, avec elles, la soif et le désir dangereux de l'étancher, cette soif, avec des boissons à la glace.

Or, lorsque le corps est en sueur, si on avale de l'eau glacée, il se produit un refroidissement général. L'estomac est alors obligé, ainsi que les autres viscères, d'emprunter à la peau le calorique qui leur manque. La température de la peau s'abaisse et la transpiration s'arrête. On comprend dès lors, la possibilité de congestions et d'inflammations mettant la vie en danger.

Voici les précautions à prendre :

1^o Ajouter à l'eau quelque substance étrangère ou au moins du sucre et un peu de vin ;

2^o Boire à petites gorgées et conserver le plus longtemps le liquide dans la bouche avant de l'introduire dans l'estomac ;

3^o Faire précéder la boisson froide d'un aliment solide, fut-il en très petite quantité, tel que pain, biseuit, chocolat, etc.

Grand-Théâtre. — Spectacles du samedi 26 au lundi 28 mai (clôture).

Samedi 26, (adieux de la Troupe d'opérette) : *La Mascotte* de Ed. Audran.

Lundi 28, au bénéfice de l'Œuvre suisse de la « Lessive de Guerre », *Les Dragons de Villars*, opéra-comique, avec Mlle d'Hermanoy — musique de Maillart. — Locations ouvertes.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.

Albert DUPUIS, successeur.